Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 46

Artikel: Les remords
Autor: Guitton, Gustave
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-248242

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

l'évêque et la ville de Bâle, l'évêque et la ville de Strasbourg, et les villes de Colmar, de Scelestat, Kaiserberg, Mülhouse, Münster, Türckheim, Obernai et Rosheim ainsi que la noblesse de la province.

A Constance, il avait été convenu que les villes de Strasbourg, de Bâle, de Colmar, de Scelestat et les autres villes impériales d'Alsace se cotiseraient pour fournir à l'archiduc Sigismond l'argent qui lui était nécessaire pour rembourser le duc de Bourgogne. Les 80. 000 florins qu'il fallait se trouvèrent et la somme fut déposée à l'hôtel de la monnaie de Bâle. Aussitôt Sigismond avisa par un héraut le duc de Bourgogne du projet qu'il avait de s'acquitter de sa dette et de son désir de rentrer en possession de ses états. Cette déclaration se fit le 6 avril 1474. Charles-le-Téméraire répondit par un refus et Hagenbach, irrité de la conduite des villes d'Alsace, redoubla ses vexations et traita avec plus de brutalité encore les peuples soumis à sa domination.

Sigismond ayant offert de rembourser la somme pour laquelle l'Alsace avait été hypothéquée, les Alsaciens se dirent qu'ils n'étaient plus liés par le serment de fidélité fait au duc de Bourgogne et qu'ils n'avaient plus d'ordres à recevoir que de leur ancien maître, l'archiduc d'Autriche. La ville d'Ensisheim fut la première à refuser obéissance à Hagenbach. Aussitôt celui-ci, à la tête de quelques troupes, marcha contre la cité rebelle, dans le dessein de la châtier. Il voulut la prendre par escalade le jour de Pâques. Mais une sentinelle s'aperçut à temps du coup qui était en train de s'accomplir, les bourgeois coururent aux armes, tuèrent vingt soldats qui avait déjà pénétré dans la ville et mirent le reste en fuite.

Revenu à Brisach, Hagenbach voulut frapper cette ville qui, elle aussi, se montrait recalcitrante, et égorger ses principaux bourgeois. Il fit sortir de la ville un grand nombre d'ouvriers en leur ordonnant d'aller travailler à un fossé voisin. Il y avait dans la place 800 Vallons et 200 Allemands dont il voulait se servir pour exécuter son dessein. Mais le capitaine des Allemands eut connaissance du projet de Hagenbach, le fit connaître aux bourgeois et avec eux complota la perte du Tyran. « J'irai, leur dit-il, lui demander la paie de mes soldats ; je m'attends à un refus ; je m'attends même à être menacé de prison ; il ne m'intimidera pas, et dès que je serai hors de son hôtel, je ferai battre le tambour ; tenez-vous prêts à prendre les armes à ce signal ; il s'agit de contenir cette cette bête féroce, prête à tremper ses mains dans votre sang. » Il n'en fallait pas davantage pour animer un peuple déjà prêt à se révolter. Aux premiers sons du tambour, tous les bourgeois se présentèrent en armes sur la place. Hagenbach accourut pour mettre un terme au tumulte, mais il fut arrêté, tandis que les 800 Vallons sur lesquels il aurait dû pouvoir compter, l'abandonnèrent et sortirent de Brisach. Enchantés de cette retraite si opportune, les bourgeois de Brisach leur envoyèrent tous leurs bagages. Quant à Hagenbach, on le mit aux fers et pour lui faire son procès, l'on n'attendit plus que les ordres de Sigismond. L'archiduc arriva à Brisach le 4 mai et l'on fit une information préliminaire où déposèrent un grand nombre de témoins. Les charges, dit-on, étaient accablantes et le peuple demandait que Hagenbach fût mis à mort immédiatement. Mais l'archiduc voulut que le procès fut fait en règle et qu'un tribunal fut légalement constitué, puis il laissa à Hermann d'Eptingen, qu'il nomma landvogt ou bailli d'Alsace, le soin de terminer cette grave affaire. Pour juger Hagenbach, on constitua un tribunal composé de 27 juges pris surtout dans les villes d'Alsace. Strasbourg, Bâle, Scelestat, Colmar, Kentziegen, Fribourg, Neubourg, Soleure et Berne déléguèrent chacune deux juges : la ville de Brisach en fournit huit, et Thomas Schut, prévôt d'Ensisheim, fut le président du jury.

(A suivre) J. JECKER
curé de Moutier

Le remords

NOUVELLE

L'œil était dans la tombe, et regardait Caïn.
(Victor Hugo.)

Les habitants du paisible hameau de Crépy-sur-Tain étaient consternés. Par groupe de quatre ou cinq ils couraient vers l'extrémité de Crépy, grossissant d'autant le nombre toujours croissant des stationnaires auprès de la maison du père Lodève, assassiné la dernière nuit.

Pauvre père Lodève, à quoi lui ont servi ses écus tout de même !... Quelque failli gars tenté par son argent n'aura pas hésité à le tuer... car le vol, évidemment, est bien le mobile du crime. Oui, mais qui a tué ? Voilà la question.

Les notables de l'endroit délibéraient devant le cadavre froid et tout sanglant de ses nombreuses et profondes blessures. On dépêcha vite quelqu'un au chef-lieu de canton, et les gendarmes arrivèrent. Peu d'heures après le Parquet « saisi de l'affaire, fut sur les lieux » suivant la très noble expression de style de reporter. La gendarmerie, le procureur de la République, eurent beau agir et faire agir, le coupable ne fut pas découvert ; on n'eut même pas de soupçons fondés sur une seule personne, le père Lodève n'ayant ni cohéritiers ni ennemis connus. Le médecin, dans son rapport, concluait à un assassinat avec fourche de fer et instrument contondant.

C'est... tout ce qu'on put savoir sur cette affaire ; et à mesure que pourrissaient dans le cercueil les chairs maigres du vieillard, s'en allait de l'esprit des habitants de Crépy le souvenir de l'effroi causé dans le pays par la nouvelle du crime ; et ce souvenir même aurait complètement disparu, si un poète du cru n'avait rimé l'assassinat du père Lodève en des couplets sur l'air de la complainte de Fualdès.

Tirée à quelques milliers d'exemplaires qui se distribuaient encore aux foires et préveils de la région un an après le crime, la chanson devint vite populaire.

Il me souvient encore de la grande affiche représentant tous les épisodes de ce drame sanglant — quatre ou cinq tableaux sur la même toile que le vent balançait — cependant qu'avec sa baguette explicative, le chanteur-auteur disait lui-même, dans la foire, au peuple accouru, chaque couplet vers par vers, ne s'arrêtant que pour distribuer son œuvre contre dix centimes.

Elle commençait ainsi :

« Accourez tous, gens de la ville
Et de la campagne aussi. »

Il y avait un couplet pour raconter comment l'assassin avait opéré ; l'auteur s'y était inspiré du rapport du médecin.

« L'assassin au domicile
Du père Lovède entra :
Brusquement il le frappa,
Lui qui dormait si tranquille,
Avec une fourche de fer,
Frappant à tort et à travers. «

Et le dernier couplet était celui-ci, d'une féroce naïveté :

« Ah ! si la justice humaine
N'a pas pu suivre son cours,
Espérons qu'en un temps court,
L'assassin sera lui-même
Par un autre assassiné :
Quiconque a tué sera tué : »

Un an durant, cette complainte se chanta partout où il y avait fête ou foire ; l'heureux auteur, un pauvre savetier, gagna même près de mille francs à la vente de son élucubration. Pour un peu, laissant là son cuir, il se serait mis dans la littérature.

Bientôt, aux « veillées » du soir, dans chaque maison, se chanta — comme nouveauté — l'assassinat du père Lodève ; puis, lorsque la stupeur première fut passée, on put l'entendre cette complainte, criée à tue-tête par les petits-enfants revenant de l'école, ou dans les champs par les bouviers, aussi bien à la moisson qu'au labour.

* * *

L'assassin du père Lodève, que personne n'avait soupçonné, était un domestique d'une ferme voisine, Jacques Bonnaudet, qui passait pour un garçon travailleur et rangé, plutôt doux de caractère.

On avait dit devant lui que le bonhomme Lodève était riche, qu'il gardait de l'argent chez lui ; l'appât seul de la forte somme avait rendu Bonnaudet assassin. Rampant, tremblant de peur, il s'était introduit la nuit dans la demeure du vieillard. A coups de fourche, dans un accès de furie il avait tué, puis — le crime accompli — sans même savoir pourquoi il était venu, sans songer à chercher cet argent qui l'avait rendu misérable, il partit épouvanté, se coucha sans bruit, et fut assez adroit, les jours qui suivirent, pour empêcher qu'on ne le soupçonnat.

---

le type accompli du jeune Savoisien, alerte et fort, candide et doux. La perfection de ses traits, la fraîcheur de son teint, ses beaux yeux bleus, lui donnaient l'air d'une fillette.

Frères et sœurs, oncles et tantes lui prodiguèrent encouragements et recommandations. La mère l'embrassait et pleurait. Elle en vint à murmurer tout bas :

—Il est si jeune !... et Paris si loin !...

— Bah ! fit le père, javais son âge, et nos aînés aussi, quand nous avons fait le grand voyage ! Est-ce que nous en sommes pas revenus, et chacun avec un magot bravement amassé là-bas ! ... Claude fera de même, et même avec plus de chance de réussite. Notre digne curé ne ne l'avait-il pas en affection ; ne lui a-t-il pas appris, non seulement à lire, écrire et compter, mais encore un tas de choses au-dessus de son état ?... C'est presque un savant, notre Claude !... N'aura-t-il pas enfin l'appui de notre seigneur, qui est son parrain, et qui l'attend...

— Sans oublier, ajouta quelqu'un, sans oublier notre bonne demoiselle Emiliane, la fille de M. le baron, et, qui plus est, la marraine de Claude...

— Et sa propre sœur Claudine, renchérit un autre, Claudine qu'ils ont emmenée là-bas avec eux, et qui veillera sur son frère...

— Je sais... je sais bien !... objecta cependant la mère ! mais Claudine nous avait écrit, et de la part de ses maîtres, qu'il fallait retarder jusqu'à nouvel ordre le départ de Claude, vu que le séjour de Paris devenait périlleux pour les honnêtes gens... Il y a plus de trois mois de cela... Depuis lors, pas de nouvelles !... Nous vivons si retirés dans notre montagne, qu'on n'y sait rien de rien... Si quelque danger...

— Pour un enfant !... interrompit son mari, pour un paysan !... La malechance, s'il y en a, n'est à craindre que pour les gens de noblesse ou de fortune. D'ailleurs, il ne partira pas seul... Toute une bande de jeunes gars du voisinage s'ent vont avec lui... C'est l'occasion qui m'a décidé... Elle ne se représentera pas de sitôt !... Voudrais-tu qu'on puisse dire, alors que les autres n'hésitent pas, que notre fils a peur ? Non, femme, non, tu ne le voudrais point.

(La suite prochainement.)

Le remords cependant le torturait ; il passait des nuit sans sommeil, hanté de visions terribles ; il mangeait sans appétit et la fièvre le prenait chaque fois qu'on chantait devant lui un air de la terrible complainte du savetier. C'était là son remords vivant, cet air sur la bouche de tous, racontant les péripéties du drame dont il était le triste héros. Une fois même, dit-on, il chancela presque évanoui devant la toile attireuse de foule, où l'on voyait un lugubre assassin qui, brandissant sa fourche, l'enfonçait, hideux, dans le corps de sa victime.

***

« L'assassin au domicile
Du père Lodève entra... »

Cet air obsédant ne quittait plus Bonnaudet ; chaque parole était gravée en sa mémoire ; chaque vers chantait à ses oreilles le jour, et, la nuit, le réveillait en sursaut.

Lorsque arriva la Saint-Jean, il partit du pays et s'alla gager en Saintonge, chez un viticulteur. Il y resta quatre ans, puis, croyant le remords à tout jamais défunt, il revint à Crépy-sur-Tain où, après être resté quelque temps domestique, il se maria.

Sa femme ayant une certaine fortune foncière, il cultiva ses terres lui-même. Travailleur et économe, il augmentait chaque année d'un ou deux arpents son petit domaine.

Il eut un enfant qui grandit, bien portant et vif, rose et frais comme les poupons de campagne, que le grand air libre fortifie.

On aurait pu envier le sort de Bonnaudet, du Bonnaudet à qui l'économie réussissait à merveille ; mais le remords était là, toujours, effroi de ses nuits pâles, qui le torturait presque sans répit. Son teint bilieux contrastait avec sa robustesse. Aucun mot pourtant ne sortit jamais de ses lèvres qui pût apprendre à sa femme la dure vérité.

Le temps passait ; l'enfant avait quatre ans. Un soir d'été, après la soupe, Bonnaudet était assis sur le banc de pierre devant sa maison, quand le petit vint auprès de lui. Bonnaudet le prit sur ses genoux et le fit sauter, ce dont était fort aise le bambin. Bientôt pourtant, fatigué de ce jeu, il dit à son père :

— « Papa, j'ai été chez mémé (grand-mère).

— « Ah ! tu as été chez mémé !

— « Oui, dit l'enfant, et elle m'a appris une belle petite chanson.

— « Chante la chanson, mon fieu, »

L'enfant commença :

« L'assassin au domicile
Du père Lodève entra ;
Brusquement il le frappa...

C'en était trop ! Son fils lui-même !... Bonnaudet se leva si brusquement que le petit roula par terre. Les yeux hagards, avec des gestes fous, il finit lui-même le couplet, hurlant à se rompre la gorge :

« Lui qui dormait si tranquille
Avec un' fourche de fer
Frappant à tort et à travers ! »

Quand le dernier mot eut retenti, un rictus tortura la face de Bonnaudet et il clama, à l'effroi des voisins qui commençait à se grouper autour de lui :

— « Ah ! Ah ! Ah ! c'est moi qui l'ai tué, Lodève ! Il avait de l'argent, moi je n'en avais pas... Les gendarmes ne sont pas fins !... C'est moi qui l'ai tué !... Et puis n'approchez pas, vous autres, ou je vous tue également... Ah ! Ah ! Ah ! Ah ! Ah ! »

A bout de forces, il tomba par terre, dans une crise épileptiforme.

Bonnaudet l'assassin était fou, fou furieux. Interné dès le lendemain dans un asile d'aliénés, il y est mort après trois mois de souffrances atroces, tué par le remords et la complainte de son crime sur l'air de *Fualdès*.

GUSTAVE GUITTON.

MENUS PROPOS

La longévité des arbres. — De nombreux savants se sont appliqués, dans ces derniers temps, à déterminer la longévité de plusieurs essences d'arbres. Leurs travaux ont abouti à de longs rapports chiffrés et documentés ; mais voici les conclusions les plus intéressantes :

C'est le baobab qui vit le plus longtemp, environ 6, 000 ans. Viennent ensuite : le taxodium, 4, 500 ans ; — l'if, 3, 000 ans ; — le podocarpus, 2, 000 ans ; — le chêne, 1, 600 ans ; — le tilleul 1, 200 ans ; — le cèdre, 900 ans ; — le platane, 800 ans ; l'olivier, 750 ans ; — l'oranger, 650 ans ; — le châtaignier, 600 ans ; — le mélèze, 580 ans ; — le lierre, 500 ans ; — le poirier, 450 ans ; — le cheirosteman, 400 ans ; le cyprès, 380 ans ; — l'ormeau, 350 ans ; — le figuier, 280 ans.

Tout cela est peut-être fort vrai ; mais nous serions curieux de savoir comment on s'y est pris pour demander aux plus vieux baobabs leur état-civil.

***

Cuisines municipales.

Nouveau progrès qui vient du nord : il est question de fonder à Londres, dans chaque quartier, une « cuisine municipale » où les familles qui voudraient ne pas faire de cuisine chez elles pourraient s'approvisionner.

On emploierait dans ces cuisines des *ladies-cooks*, autrement dit des « dames cuisinières. »

Il y a à Londres des centaines de jeunes filles du monde possédant leur diplôme de cuisinières, qui n'aimeraient pas « prendre du service », mais qui seraient enchantées de consacrer quelques heures chaque jour à la cuisine municipale, moyennant rémunération.

L'établissement serait régi par les deux règles suivantes ; les clients donneraient leurs ordres tous les soirs, pour le lendemain, et les cuisinières et leurs aides seraient payées à la fin de chaque semaine.

Cela vaut peut-être mieux, pour les jeunes filles pauvres et de bonne famille, que d'attendre, dans l'oisiveté traditionnelle, le prince Charmant qui ne vient pas.

***

Un joli loyer. On ne parle plus à Berlin que du fameux café Bauer, qui va changer de propriétaire. L'ancien payait un modeste loyer de 115, 000 marks, ce qui fait près de 145, 000 francs.

Le propriétaire de l'immeuble a estimé que celui-ci ne lui rendait pas assez et a déclaré au propriétaire du café qu'il élevait le loyer à 180, 000 marks, soit 225, 000. fr. L'autre a refusé et s'est retiré du commerce, mais un autre commerçant s'est rencontré pour prendre immédiatement sa succession.

On voit d'ici ce que l'on doit consommer de bocks dans cet établissement — soumis d'ailleurs à d'énormes taxes — pour que le gérant finisse par se rattraper !

***

Force motrice. — Chacun sait que la force motrice de la vapeur est appréciée par cheval-vapeur et que sous cette dénomination on entend la force qui soulève un poids de 75 kilos en une seconde à un mètre de hauteur. Ce qu'on sait moins, c'est comment on est arrivé à cette appréciation. Lorsque l'anglais Watt a, pour la première fois, essayé à Londres sa machine à vapeur dans une brasserie, le brasseur lui dit qu'avec un de ses chevaux il arriverait à faire le même travail. Watt le lui nia et tint le pari. Le brasseur prit alors dans son écurie son meilleur cheval et le fit travailler très vigoureusement pendant 8 heures à pomper de l'eau. Pendant ce laps ce temps il éleva 2, 120, 000 kilogr. d'eau à un mètre de hauteur, ce qui faisait par seconde 73 kil. 600 d'eau. On a arrondi le chiffre et de là est venue l'appréciation de la force motrice de la vapeur sous le nom de cheval-vapeur. Le cheval en creuva peut-être, car les nombreux essais faits postérieurement à cette expérience ont démontré qu'un cheval en chair et en os ne pouvait élever plus de 27 kil. 800 à un mètre de hauteur en une seconde.

***

Les rats, les puces et la peste.

Il résulte, des observations récentes auxquelles a donné lieu la petite épidémie de Vienne, que la peste ne se transmettrait pas directement par le contact d'homme à homme.

La propagation de la peste s'opérerait par le mécanisme suivant.

1° La peste attaque les rats ;

2° Dès qu'un rat est pestiféré, il est envahi par les puces ;

3° Quand le rat meurt, les puces l'abandonnent et si quelque homme est à leur portée, vont lui porter le virus qu'elles ont pris chez le rat.

Cette curieuse thèse vient d'être exposée par le docteur Simmond dans les Annales de l'Institut Pasteur.

Voilà qui n'accroîtra pas la sympathie du genre humain pour la race des rats et celle des puces.

***

Verdi et les artistes pauvres. — Verdi, le fameux maëstro, a entrepris depuis trois ans de faire construire une maison de retraite pour les chanteurs et les chanteuses, âgés et dans le besoin. Les travaux viennent d'être achevés. Le palais Verdi s'élève aux portes de Milan et a été édifié d'après les plans de M. Camille Boïto, frère du librettiste et collaborateur de Verdi.

L'illustre compositeur, qui a déboursé plus d'un million pour cette construction, en a surveillé lui-même les travaux. Presque tous les jours, il se rendait sur le chantier.

Je ne voudrais pas disparaître, disait-il, avant d'avoir assisté à l'achèvement de mon projet.

Dès cet hiver, cent artistes, soixante hommes et quarante femmes, pourront être hospitalisés. Verdi a doté cette institution d'une somme suffisante pour en assurer le large fonctionnement. En outre, il a déclaré maintes fois qu'il léguera toute sa fortune et ses droits d'auteur aux artistes lyriques. Verdi s'est réservé le droit de reposer, après sa mort, dans la chapelle de l'établissement.

Çà et là

Dreyfus à la Broche. — Le *Gaulois* annonce qu'on vient de fabriquer en Allemagne et d'envoyer en France quatre cent mille broches, boutons de manchettes, épingles de cravate, qui vont être distribués gratuitement à Paris.

Il s'agit d'un médaillon portant le portrait de Dreyfus en uniforme, avec, en exerge, la devise : *Dreyfus innocent.*

Le même journal a observé des camelots qui, sur les boulevards, vendent une image d'Epinal intitulée : « Histoire d'un innocent. »

L'innocent, c'est Dreyfus, naturellement, et son histoire nous est racontée, en seize petits tableaux, dont les premiers nous présentent un officier « patriote » à la perte duquel se sont attachés d'autres officiers, « jaloux, intrigants et fourbes ».

Par contre, le dernier tableau nous fait assis-